

JMS/NG
Départ : 7847



VILLE DE NOUMEA

Mis en ligne le :

18 AOUT 2023

ARRETE N° 2023/2737

**REGLEMENTANT PROVISoireMENT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
SUR CERTAINES RUES EMPRUNTEES PAR LA SELECTION DE TRIATHLON
POUR DES TESTS CHRONOMETRES**

Le maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'ordonnance n° 96/267 du 28 mars 1996 relative à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal dans les Territoires d'Outre-Mer et à Mayotte, ainsi qu'à l'extension et à la modification de certaines dispositions législatives rendues nécessaires par cette entrée en vigueur,

Vu le décret n° 97/544 du 28 mai 1997 portant extension et adaptation de la deuxième partie du code pénal (Décrets en Conseil d'Etat) dans les Territoires d'Outre-Mer et à Mayotte,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n° 2023/1651 du 2 mai 2023 portant délégation de fonction et de signature au secrétaire général et aux secrétaires généraux adjoints,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n° 2023/1963 du 7 juin 2023 accordant délégation de signature d'actes relatifs au fonctionnement de la direction de l'espace public,

Considérant que pour des mesures de sécurité, il est nécessaire d'interdire provisoirement le stationnement et la circulation sur certaines rues empruntées par les concurrents de la sélection de triathlon de Nouvelle-Calédonie.

ARRETE:

ARTICLE 1ER/

A l'occasion de tests de la sélection de triathlon de Nouvelle-Calédonie, organisés par la Ligue Calédonienne de Triathlon (LCT), le samedi 26 août 2023 et le dimanche 17 septembre 2023, le stationnement et la circulation seront perturbés sur l'ensemble du parcours en raison de la mise en place des barrières et du matériel de signalisation par l'organisateur.

Le stationnement et la circulation seront réglementés le samedi 26 août et dimanche 17 septembre 2023 comme suit :

Stationnement interdit à partir de 06 h 00 :

- 4 places sur le parking en face du centre aquatique de Nouméa.

Circulation interdite à partir de 06 h 45 :

- voie Maurice Meunier, portion comprise entre la rue Arnold Daly et le rond-point de Prony, dans le sens Est Ouest,
- rue de Prony, portion comprise entre la rue Pey Berland et le rond-point de Prony,
- rue de Charleroi, portion comprise entre la rue René Milliard et la voie Maurice Meunier,
- voie Maurice Meunier, portion comprise entre les ronds-points de Prony et de N'Géa,

Il est demandé aux automobilistes de se conformer aux instructions des services de police.

ARTICLE 2/

Pour permettre le bon déroulement des tests de sélection pour la ligue de triathlon le samedi 26 août et dimanche 17 septembre 2023, la bande de roulement du parcours cyclable Félix Eyssartier entre les ronds-points de Prony et VDE/18 Juin, sont interdits à tous utilisateurs dès 07 h 00. Les participants du test sont autorisés à courir sur la bande de roulement.

Le retour à la normale se fera dès la fin des épreuves sportives.

ARTICLE 3/

Les contrevenants sont passibles des sanctions prévues par l'article R 610-5 du code pénal applicable en Nouvelle-Calédonie ainsi que des mesures administratives (mise en fourrière) prévues par les articles L325-1, R325-1 et suivants du code de la route applicable en Nouvelle-Calédonie.

ARTICLE 4/

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 2 mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5/

Le présent arrêté sera enregistré et publié par voie électronique.

NOUMEA, LE 18 AOUT 2023

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur de l'Espace Public

Jean BRUDI



DESTINATAIRES :

Direction Territoriale de la Police Nationale 1
DPM :
Laurent.chabot@ville-noumea.nc 1
dpm.cco@ville-noumea.nc 1
valerie-anne.lecorvaisier@ville-noumea.nc 1
SEEP 1
SMS 1
DSIS 1
ARTN : baseartn@gmail.com 1
G.I.E. Transports en Commun de Nouméa 1
Mail : exploitation@giettcn.nc 1
S.M.T.U : smtu@smtu.nc patrimoine@smtu.nc 1
Intéressé : occe.nc@lagoon.nc; lctri@lagoon.nc 1
Mairie (mise en ligne) 1